

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

077733959

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

076040794 272446466 273010789


Cette fiche d'information sur l'article (AIS) fournit des informations pertinentes sur les batteries aux détaillants, consommateurs, OEM et autres utilisateurs demandant une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les batteries, sont exemptés des critères de classification GHS FDS. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classer les risques physiques, sanitaires et environnementaux d'un article. Les piles grand public de marque sont définies comme des appareils électrotechniques. La conception, la sécurité, la fabrication et la qualification des piles de marque grand public respectent les normes ANSI et CEI relatives aux piles. Ce document est basé sur les principes énoncés dans les approches suivantes de communication des dangers : ANSI Z-400.1, GHS, JAMP AIS, IEC 62474, et ANSI C18.14M

1. Informations sur les documents

Nom du document	Cellules et batteries au lithium HPL Duracell (piles et batteries primaires au lithium métal)
ID du document	AIS-Li HPL
Date de publication	8-Déc-15
Version	6.0
Préparateur	Sécurité et réglementation des produits (PSR)
Dernière révision :	1/1/2020
2. Informations sur l'entreprise	
Nom et adresse	Duracell US Operations, Inc. 14 Research Drive, Bethel, CT 06801
Site Web	www.duracell.com
Relation consommateurs : NA	Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 H À 00 5 H HNE)
Relation consommateurs : ASIE	ASIE : asiaconsumer.im@duracell.com

Relation consommateurs : IEMEA	(UK) 0800 716434, (FR) 0800 346 790 Service & appel gratuits, (IRL) 1 800 509 176, (DE) 800 101 2112, (AT) 0800 1025 1956, (CH) 0800 000 885, (BE) 0800 509 95, (NL) 0800 265 8616, (IT) 800 125 662, (ES) 900 800 522, (PT) 800 781 012, (GR) 210 66 75 000, (CY) 22-210900, (DK) 78734857, (SE) 0852503857, (FI) 0942705057, (NO) 63791957, (ZA) 0800980782, (RO) 021 3361915, (MD) 022472402, (BG) 02 40 24 500, (BIH) 033756000, (MNE) 020261920, (PL) 22 692 42 77, (LT) (8) 37 401 111, (LV) 67798667, (EE) 622 6360, (CZ) 224 826 323, (SK) 224 826 323, (HU) 0620 770 7099, (HR) 0800 0009, (SI) 01/588 6800, (AZ) 812 3100949, (UA) 044 490-97-71 (САВСЕРВІС СТОЛИЦЯ), (KZ) +7 727 250 05 50, (TM) 00865 530070,
--------------------------------	---

3. Information sur l'article

Description	Pile au lithium grand public de marque Duracell
Catégorie de produit	Dispositif électro-technique
Utiliser	Source d'énergie portable pour appareils électroniques
Sous-marques mondiales (Vente)	Duracell, Ultra
Sous-marques mondiales (B2B)	En vrac
Tailles	DLCR-2, DLCR-V3, DL1/3N, DL123(DL123A; DL2/3A), DL223 (DL223A), DL245, DL1604, PL123, PX28L
CEI Désignation (CEI-60086-2; Annexe D)	CR-P2, 2CR5, CR15H270, CR11108, 2CR13252, CR17345
Principes de fonctionnement	Une pile alimente un appareil en convertissant l'énergie chimique stockée en énergie électrique.
Image du produit représentative	

4. Construction d'articles	
Normes de l'industrie de la batterie applicables	ANSI C18.3M Partie 1, ANSI C18.3M Partie 2, ANSI C18.4, IEC 60086,1, IEC 60086-2, IEC 60086-4
Système électro-technique	Dioxyde de lithium-manganèse
Électrode - Négatif	Alliage au lithium (N° CAS 7439-93-2)
Électrode - Positif	Dioxyde de manganèse (N° CAS 1313-13-9)
Électrolyte	Solvant de carbonate de propylène (N° CAS 108-32-7)
Électrolyte	1,2-Diméthoxyéthane solvant (N° CAS 110-71-4)
Matériaux de construction - Can	Acier (N° CAS 110-71-4)
Matières déclarables (CEI 62474 Critères 1)	1,2-Diméthoxyéthane (N° CAS 110-71-4)
Pile sans mercure (ANSI C18.4M <5ppm)	Oui
Petite pile ou batterie (ANSI C18.1M Partie 2 ; CEI 60086-5)	Les tailles 1/3N, 123, 28L, CR2 s'adaptent à l'intérieur d'un cylindre d'essai spécialement conçu de 2,25 pouces (57,1 mm) de long sur 1,25 pouces (31,70 mm) de large.
5. Santé et sécurité	
Ingestion	<u>Requis pour les tailles 1/3N, 123, 28L, CR2</u> : Tenir à l'écart des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.
Conditions normales d'utilisation	L'exposition au contenu à l'intérieur de la pile scellée ne se produira que si la pile fuit, est exposée à des températures élevées ou subit des abus mécaniques.
Remarque pour le médecin	<p>Remarque pour le médecin – Pour plus d'informations sur l'identification et le traitement des piles, appeler la LIGNE D'ASSISTANCE NATIONALE EN CAS D'INGESTION DE PILES disponible 24h/24 (800-408-8666). Des informations supplémentaires sur le traitement sont disponibles dans les LIGNES DIRECTRICES SUR LE TRIAGE ET LE TRAITEMENT DES PILES DU CENTRE ANTIPOISON DE LA CAPITALE NATIONALE :</p> <p>https://www.poisson.org/battery/guideline. Si le patient a 12 ans ou moins, obtenir immédiatement une radiographie pour localiser la pile. Si le patient a plus de 12 ans et que le diamètre de la pile est supérieur à 12 mm ou inconnu, obtenir également une radiographie. Les radiographies doivent inclure le cou, l'œsophage et l'abdomen au complet. Une fois que la position de la pile dans l'œsophage est déterminée par radiographie et si moins de 12 heures après l'ingestion, envisager d'administrer 10 ml de suspension de sucralfate par voie orale toutes les 10 minutes, jusqu'à 3 doses en attendant la sédation pour l'endoscopie. Ne pas retarder le retrait de la pile parce qu'un patient a mangé récemment ou a reçu du miel ou du sucralfate par voie orale. Les piles logées dans l'œsophage doivent être retirées immédiatement car une fuite de pile, des brûlures caustiques et une perforation peuvent survenir dès deux heures après l'ingestion. L'ablation endoscopique est privilégiée car elle permet une visualisation directe des lésions tissulaires. Une fois la pile retirée de l'œsophage, si aucune perforation n'est évidente, irriguer la zone affectée avec 50 à 150 ml d'acide acétique stérile à 0,25 %, puis observer pour détecter les complications retardées. Si une grosse pile (égale ou supérieure à 20 mm) se trouve dans l'estomac ou au-delà chez un enfant de moins de 5 ans et, d'après les antécédents, pourrait s'être logée dans l'œsophage pendant plus de 2 heures, envisager une endoscopie diagnostique pour exclure la possibilité éventuelle de lésion œsophagienne. Enlever les piles, par endoscopie si possible, de l'estomac ou au-delà si : 1) Un aimant a également été ingéré, 2) Le patient développe des signes ou des symptômes qui sont probablement liés à l'ingestion d'une pile ou, 3) Une grosse pile de 15 mm minimum est ingérée par un enfant de moins de 6 ans, reste dans l'estomac pendant 4 jours ou plus. Laisser les piles s'évacuer spontanément si elles sont passées au-delà de l'œsophage (estomac et au-delà) et qu'aucune indication clinique de lésion gastro-intestinale importante n'est évidente. Confirmer le passage de la pile en inspectant les selles. Envisager de répéter les radiographies pour confirmer le passage de la pile si ce dernier n'a pas été observé dans les 10 à 14 jours.</p>

Premiers secours - En cas d'ingestion	<p>Premiers secours – Si la pile est avalée : NE PAS DONNER D'YPECAC. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et appeler la LIGNE D'ASSISTANCE NATIONALE EN CAS D'INGESTION DE PILES disponible 24h/24 pour obtenir de l'aide concernant l'identification et le traitement de la pile.</p> <p>Essayez de déterminer le code d'empreinte de la batterie (ou le diamètre) de la batterie d'accompagnement ou de remplacement. Si aucun code d'empreinte n'est disponible, mesurer ou estimer le diamètre de la pile en fonction de la taille de la fente d'insertion de la pile ou de la taille d'une pile comparable. Fournissez cette information au fournisseur de soins de santé traitant. Si l'enfant est âgé de plus de 12 mois et capable d'avaler, et que la pile a été avalée dans les 12 heures précédentes, s'il est facilement disponible, administrez du miel immédiatement et pendant le trajet vers les urgences. Donnez 10 mL (2 cuillères à thé) de miel par voie orale toutes les 10 minutes jusqu'à 6 doses. Ne tardez pas à vous rendre aux urgences pour obtenir ou donner du miel. À part le miel, ne rien donner par la bouche.</p>
Centre antipoison /Amérique du Nord	<p>Appels États-Unis/Canada uniquement : 1-800-498-8666 (Gratuit) [Ligne d'assistance nationale 24 heures sur l'ingestion de batterie]</p>
Centre antipoison /Répertoire du monde	<p>http://apps.who.int/poisoncentres</p>
Premiers secours - Contact avec les yeux	<p>Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin.</p>
Premiers secours - Contact avec la peau	<p>Retirer les vêtements contaminés et rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.</p>
Premiers secours - Inhalation	<p>Le contenu d'une pile qui fuit peut irriter les voies respiratoires. Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.</p>
Normes et tests de sécurité des piles	<p>Les piles au lithium métal Duracell sont conformes aux exigences de la norme ANSI C18. 3M Partie 2 et CEI 60086-4. Ces normes spécifient les tests et les exigences pour les batteries au lithium afin de garantir un fonctionnement sûr dans des conditions d'utilisation normale et de mauvaise utilisation raisonnablement prévisible. Les régimes d'essai évaluent trois conditions de sécurité. Ils sont :</p> <p>1-Simulation de l'utilisation prévue : Utilisation partielle, vibration, choc thermique et choc mécanique</p> <p>2-Abus raisonnablement prévisible : Installation incorrecte, court-circuit externe, chute libre, décharge excessive et écrasement</p> <p>3-Considération de conception : Abus thermique, contraintes de moulage</p>
Déclaration de mise en garde	<p>PRUDENCE : Tenir les batteries hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Pour des informations sur le traitement, en Amérique du Nord, appelez le (202) 625-3333 à frais virés. L'ingestion peut entraîner de graves blessures ou la mort. La pile peut exploser ou fuir si elle est chauffée, démontée, court-circuitée, rechargée, exposée au feu ou à des températures élevées, ou insérée de manière incorrecte. Conserver dans l'emballage d'origine jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Ne transportez pas les piles en vrac dans votre poche ou votre sac à main.</p>

6. Danger d'incendie et lutte contre l'incendie	
Danger d'incendie	Les piles peuvent se rompre ou fuir si elles sont impliquées dans un incendie.
Agent d'extinction	Utiliser tout moyen d'extinction approprié pour la zone environnant. Pour les incendies naissants, des extincteurs à dioxyde de carbone ou de grandes quantités d'eau sont efficaces pour refroidir les piles au lithium métal en combustion. Si le feu progresse jusqu'à l'endroit où le lithium métal est exposé (flammes rouge foncé), utiliser un extincteur de classe D adapté au lithium métal.
Incendies impliquant de grandes quantités de piles	De grandes quantités de batteries impliquées dans un incendie se rompent et libèrent des fumées irritantes dues à la dégradation thermique. Utiliser un extincteur de classe « D » ou un autre agent étouffant tel que Lith-X, poudre de cuivre ou sable sec. Si vous utilisez de l'eau, utilisez-en suffisamment pour étouffer le feu. L'utilisation d'une quantité insuffisante d'eau aggraverait l'incendie. Le refroidissement de l'extérieur des batteries aidera à prévenir la rupture. Les piles en combustion génèrent des vapeurs d'hydroxyde de lithium toxiques et corrosives. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome. Des informations détaillées sur la lutte contre un incendie impliquant des piles au lithium métal se trouvent dans le Guide d'intervention d'urgence du département du transport américain 138 (Substances–Eau–Réactivité).
7. Manutention et entreposage	
Précautions de manipulation	Éviter les abus mécaniques et électriques. Ne pas court-circuiter ou installer incorrectement. Les piles peuvent se rompre ou se vider si elles sont démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installer les piles conformément aux instructions de l'équipement.
Précautions de stockage	Conserver les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne les fait pas durer plus longtemps.
Déversements de grandes quantités de piles en vrac (sans emballage)	Avertir le personnel chargé des déversements en cas de déversement important. Des vapeurs irritantes et inflammables peuvent être libérées par des piles qui fuient ou sont rompues. Écarter les piles pour éviter les courts-circuits. Éliminer toutes les sources d'allumage. Évacuer la zone et laisser les vapeurs se dissiper. Le personnel de nettoyage doit porter un équipement de protection individuelle approprié pour éviter tout contact avec les yeux et la peau et l'inhalation de vapeurs ou d'émanations. Augmenter la ventilation. Récupérez soigneusement les piles et placez-les dans un conteneur approprié pour leur élimination. Enlever tout liquide renversé avec un matériau absorbant et le contenir pour élimination.
8. Considérations d'élimination (SGH Section 13)	
Collecte et élimination appropriée	Éliminer les piles usagées (ou en excès) conformément aux réglementations fédérales, nationales/provinciales et locales. N'accumulez pas de grandes quantités de piles usagées pour les éliminer car les accumulations pourraient provoquer un court-circuit des piles. Ne pas incinérer. Dans des pays comme le Canada et l'UE, où il existe des réglementations pour la collecte et le recyclage des piles, les consommateurs doivent jeter leurs piles usagées dans le réseau de collecte des dépôts municipaux et des détaillants. Ils ne doivent pas jeter les piles avec les ordures ménagères.
États-Unis EPA RCRA (40 CFR 261)	Les piles au lithium métal « chargées » répondent aux critères (D003 - Réactivité) d'un déchet dangereux, tel que défini par la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (Resource Conservation and Recovery Act/RCRA) 40 CRT 261.23. Si elles sont recyclées, les batteries au lithium métal sont classées comme déchets universels.

AMÉRICAIN DOT (49 CFR 173.184 (d))	d) Piles ou batteries au lithium expédiées pour élimination ou recyclage. Une pile ou une batterie au lithium, y compris une pile ou une batterie au lithium contenue dans un équipement, qui est transportée par véhicule à moteur vers une installation de stockage ou un site d'élimination autorisé, ou à des fins de recyclage, est exemptée des exigences d'essai et de tenue de registres du paragraphe (a) et les exigences d'emballage de spécification du paragraphe (b)(3) de cette section, lorsqu'ils sont emballés dans un emballage extérieur solide conforme aux exigences des §§173.24 et 173.24a. Une pile ou une batterie au lithium qui satisfait aux conditions de taille, d'emballage et de communication des dangers du paragraphe (c)(1)-(3) de cette section est exclue des sous-parties C à H de la partie 172 de ce sous-chapitre.																																				
Règle californienne universelle sur les déchets (Cal. Code Règl. Titre 22, Div. 4.5, Ch. 23)	La Californie interdit l'élimination des piles en tant que déchets (y compris les ordures ménagères).																																				
Loi du Vermont sur la gestion des batteries primaires (LOI 139)	Au Vermont, les consommateurs doivent recycler les piles au lithium. Pour plus d'informations, contactez http://www.call2recycle.org .																																				
9. Informations de transport (SGH Section 14)																																					
UN38.3 Documents de résumé des tests UN38.3 Les documents de résumé de test requis le 1er janvier 2020 par le Règlement type de l'ONU, 20e édition révisée, 2.9.4 peuvent être demandés en envoyant une demande par e-mail à UN38.3_duracell@duracell.com.																																					
Statut réglementaire	Les piles au lithium métal Duracell sont produites et livrées conformément aux réglementations IATA/OACI en vigueur. Les piles au lithium métal Duracell peuvent être expédiées par avion conformément à l'OACI (édition 2018) ou à l'IATA (2020 - 61e édition). Les emballages d'expédition pour toutes les piles/batteries au lithium DURACELL sont conçus pour empêcher les courts-circuits, les mouvements à l'intérieur de l'emballage, les dommages aux piles/batteries et la libération du contenu de l'emballage. Les personnes qui préparent ou offrent des piles au lithium pour le transport sont tenues par la réglementation d'être formées dans la mesure de leur responsabilité. Les informations contenues dans cette section sont fournies à titre informatif uniquement. Le transport des batteries au lithium métal est réglementé par l'OACI, l'IATA, l'OMI, l'ADR et l'US DOT.																																				
Piles au lithium DÉFECTUEUSES	Les piles au lithium défectueuses sont interdites sur les avions passagers et cargo. Pour tous les autres modes de transport, les batteries au lithium défectueuses sont entièrement réglementées comme Marchandises dangereuses .																																				
Teneur totale en lithium (grammes)	<p>Voir ci-dessous pour chaque numéro de catalogue :</p> <table border="1" data-bbox="527 1224 1485 1629"> <thead> <tr> <th>Numéro de catalogue</th> <th>Teneur totale en lithium (grammes)</th> <th>Type</th> <th>Poids total de la cellule/batterie (grammes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DL 1/3N</td> <td>0,06</td> <td>Cellules</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>DL 123</td> <td>0,6</td> <td>Cellules</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>DL 223</td> <td>1,1</td> <td>Pile</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>PX 28L</td> <td>0,12</td> <td>Pile</td> <td>9,4</td> </tr> <tr> <td>CR-V3</td> <td>1,4</td> <td>Pile</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>DL CR2</td> <td>0,26</td> <td>Cellules</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>DL 245</td> <td>1,1</td> <td>Pile</td> <td>38,6</td> </tr> <tr> <td>DL 1604</td> <td>0,9</td> <td>Pile</td> <td>34</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de catalogue	Teneur totale en lithium (grammes)	Type	Poids total de la cellule/batterie (grammes)	DL 1/3N	0,06	Cellules	3	DL 123	0,6	Cellules	17	DL 223	1,1	Pile	38	PX 28L	0,12	Pile	9,4	CR-V3	1,4	Pile	39	DL CR2	0,26	Cellules	11	DL 245	1,1	Pile	38,6	DL 1604	0,9	Pile	34
Numéro de catalogue	Teneur totale en lithium (grammes)	Type	Poids total de la cellule/batterie (grammes)																																		
DL 1/3N	0,06	Cellules	3																																		
DL 123	0,6	Cellules	17																																		
DL 223	1,1	Pile	38																																		
PX 28L	0,12	Pile	9,4																																		
CR-V3	1,4	Pile	39																																		
DL CR2	0,26	Cellules	11																																		
DL 245	1,1	Pile	38,6																																		
DL 1604	0,9	Pile	34																																		
Numéro d'identification UN/nom d'expédition	UN3090 Piles au lithium métal UN3091 Piles au lithium métal emballées avec équipement																																				
UN 38.3 Essais de transport	Duracell certifie que toutes ses piles au lithium satisfont aux exigences du Manuel d'essais et de critères des Nations Unies, partie III sous-section 38.3. Si vous assemblez ces batteries dans des batteries plus grandes, il est recommandé d'effectuer les tests UN pour vous assurer que les exigences sont respectées avant l'expédition.																																				
Conformité aux dispositions spéciales	Des dispositions réglementaires particulières exigent que les piles soient emballées de manière à empêcher la génération d'une quantité dangereuse de chaleur et de courts-circuits.																																				

Disposition spéciale du DOT des États-Unis	49 CFR 173.185(c) SP A101 (emballé dans un équipement par avion)
Exceptions du département américain du transport pour les piles ou batteries au lithium expédiées pour élimination ou recyclage	40 CFR 173.185(d)
Instructions d'emballage du transport aérien (IATA/OACI) (60e édition/2019)	PI 968 – Piles au lithium métal (expédié seul) Remarque : Selon l'IATA, le 1er avril 2016, la Section II PI 968 sera modifiée pour limiter à 1 la quantité de colis en consignment, la quantité (1) dans un suremballage, et le colis doit être séparé des autres marchandises. PI 969 – Piles au lithium métal emballées avec équipement PI 970 – Piles au lithium métal contenues dans les équipements
Transport maritime/eau (IMDG) Disposition spéciale	188
Disposition spéciale ADR/RID	188
Transport aérien de passagers	Les voyageurs aériens doivent consulter le site Web du Département américain des transports (DOT) sur la sécurité des voyages à l'adresse http://safetravel.dot.gov pour obtenir des conseils concernant le transport des piles au lithium.
Ligne d'assistance téléphonique pour le transport d'urgence	CHEMTREC Ligne d'assistance téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 A l'intérieur des États-Unis, appeler le +703-527-3887 À l'extérieur des États-Unis, appelez le +1 703-527-3887 (Collect)
10. Informations réglementaires (SGH Section 15)	
10a. Exigences relatives aux piles	
Loi de 1996 sur la gestion des piles rechargeables et contenant du mercure de l'Agence américaine de protection de l'environnement	Pendant le processus de fabrication, aucun mercure n'est ajouté.
Directive européenne sur les batteries 2006/66/CE et modification 2013/56/UE	Conforme aux restrictions de marquage et de substance pour le mercure (<0,0005 %) ; cadmium (<0,0020%) et plomb (<0,0040%). Les emballages de vente au détail et en vrac dans l'UE contenant des piles au lithium métal portent le symbole de collecte spéciale conformément à l'article 21.
10b. Exigences générales	
États-Unis CPSIA 2008 (PL. 11900314)	Exempté
États-Unis CPSC FHSA (16 CFR 1500)	Les piles grand public ne sont pas répertoriées comme des produits dangereux.
Section 13 de la TSCA de l'EPA des États-Unis (40 CFR 707.20)	Aux fins du dédouanement, les piles sont définies comme un « article ».
États-Unis EPA RCRA (40 CFR 261)	Les piles au lithium métal « chargées » répondent aux critères (D003 - Réactivité) d'un déchet dangereux, tel que défini par la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (Resource Conservation and Recovery Act/RCRA) 40 CRT 261.23. Si elles sont recyclées, les batteries au lithium métal sont classées comme déchets universels.
États-Unis Californie Prop 65	Aucun avertissement requis par l'évaluation tierce.
CANADA Règlement sur les produits contenant du mercure SOR/20140254	Sans mercure
RÈGLEMENT UE REACH (CE) N°. 1907/2006	Réglementé en tant qu'« article ». Contient du 1,2-diméthoxyéthane (N° CAS 110-71-4).

Communication REACH SVHC de l'UE	<p><u>Nom de la substance SVHC</u> : 1,2-diméthoxyéthane (EGDME)</p> <p><u>Utiliser</u> : Incorporés dans une pile au lithium en tant que solvant électrolytique</p> <p><u>Numéro EINEC</u> : 203-794-9</p> <p><u>Numéro CAS</u> : 110-71-4</p> <p><u>Concentration</u> : La batterie contient de l'EGDME-SVHC dans une concentration comprise entre 1,0 et 10,0 % en poids. Étant donné que la batterie est scellée, 100 % de l'EGDME-SVHC est contenue dans la batterie.</p> <p>Manipulation en toute sécurité : Ne pas ouvrir la pile ni ne la démonter. Ne pas exposer au feu ou à des températures élevées (>60°C). En fin de vie, la pile doit être rapportée au point de collecte le plus proche établi par un système national de collecte utilisé pour les batteries.</p>
UE REACH Article 31	Aucune FDS n'est requise pour les articles.
10c. Définitions de réglementation - Articles	
États-Unis OSHA	29 CFR 1910.1200(b)(6)(v)
États-Unis TSCA	40 CFR 704.3; 710.2(3)(c); et [19 CFR 12.1209a)]
UE REACH	Titre 1 - Chapitre 2 - Article 3(3)
SGH	Section 1.3.2.1
11. Autres informations	
11a. Certification et approbations tierces	
Liste UL	Piles au lithium - Composant BBCV2.MH12538
11b. Approches de communication des dangers AIS (consulté lors de l'élaboration de ce document) :	
Système général harmonisé (SGH)	Les exigences et les critères de classification de FDS du SGH ne s'appliquent pas aux articles ou produits (tels que les piles) qui ont une forme fixe et ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption de l'article se trouve à la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : <i>Le SGH s'applique aux substances pures et à leurs solutions diluées ainsi qu'aux mélanges. Les "articles" tels que définis par la norme de communication des risques (29 CFR 1900.1200) de l'OSHA des États-Unis, ou par une définition similaire, sont en dehors de la portée du système.</i>
Consortium conjoint de promotion de la gestion des articles JAMP	JAMP est une association industrielle japonaise qui a développé le concept d'une fiche d'information sur les articles en tant qu'outil de la chaîne d'approvisionnement pour partager et communiquer les informations chimiques contenues dans les articles. Le processus de création AIS est basé sur des substances « déclarables » pour répondre aux exigences réglementaires mondiales ainsi que sur des substances à déclarer par GADSL, JIG, etc.
CEI 62474 Ed. 1.0 B :2012 Déclaration de matériau pour les produits de et pour l'industrie électrotechnique	Norme internationale entrée en vigueur en mars 2012 concernant la déclaration des produits électriques et électroniques. La CEI 6274 remplace l'ancien Guide industriel conjoint - Déclaration des matériaux pour les produits électrotechniques (Joint Industry Guide - Material Declaration for Electro-technical Products) (JIG-101-Ed 4.1 (21 mai 2012))
CEI 62474 Base de données - Disponible publiquement en ligne (http://std.iec.ch/iec62474). Maintenu par TC11 : Normalisation environnementale pour les produits et les systèmes électriques et électroniques.	Le principe général pour qu'une substance soit incluse dans la base de données en tant que substance déclarable est le suivant : 1) les lois ou réglementations nationales existantes dans un pays membre de la CEI qui sont pertinentes pour les produits électrotechniques et qui interdisent ou restreignent les substances, ou qui ont une exigence d'étiquetage, de communication, de rapport ou de notification, et 2) l'application des critères de la CEI 62474 aboutit à l'identification de substance déclarable.
ANSI C18.4M-2017 : Piles et batteries portables - Environnementale	Cette norme fournit des conseils réglementaires et un modèle pour créer une fiche d'informations d'article pour une batterie grand public portable. Voir l'annexe C.2 (informationnelle) Fiches de données de sécurité et l'annexe E (informationnelle) Fiche d'informations sur l'article.

ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)

2,1 Portée : S'applique à la préparation des fiches de données de sécurité pour les produits chimiques dangereux utilisés dans des conditions professionnelles. Ne traite pas de la façon dont la norme peut être appliquée aux articles. Il présente des informations de base sur la manière de développer et de rédiger une FDS. Des informations supplémentaires sont fournies pour aider à se conformer aux lois et réglementations nationales et fédérales sur l'environnement et la sécurité. Des éléments de la norme peuvent être acceptables pour une utilisation internationale.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Cet AIS est destiné à fournir un bref résumé de nos connaissances et des conseils concernant l'utilisation de cet article. Les informations contenues ici ont été compilées à partir de sources considérées par Duracell comme fiables et sont exactes au mieux des connaissances de la Société. Ce document n'est pas destiné à fournir des informations exhaustives sur les réglementations mondiales en matière de communication des risques. Cette fiche de données de sécurité sont proposées en toute bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour éviter l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Duracell n'assume aucune responsabilité en cas de blessure au destinataire ou à des tiers ou en cas de dommages matériels résultant d'une mauvaise utilisation du produit.